

## PROJET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 À L'ANNONCIATION

L'Annonciation, le 6 novembre 2002

Opinion présenté par Gaétan Gargantini, né à L'Annonciation, résident au 3 Chemin de la Mullen situé à l'entrée nord de L'Annonciation. Je suis un commerçant de Marchand, Automobiles Gaétan Gargantini situé au 42 route 117 sud à Marchand et propriétaire d'un terrain à L'Annonciation situé sur la route 117 sud.

Je suis pour le projet de déviation de la route 117 à L'Annonciation pour les raisons suivantes :

### **1- Diminution des risques d'accidents à la sortie nord de L'Annonciation.**

- Le contournement permettrait de diminuer les risques d'accident à la sortie nord de L'Annonciation. À cet endroit on retrouve la route 321 (entrée et sortie pour Nomingue), le chemin Landry, le chemin de la Mullen, le commerce UAP.

Lorsqu'on se dirige vers la sortie nord de L'Annonciation en provenance du sud, la voie de dépassement pour Nomingue est dangereuse. La voie de dépassement débute au sommet d'une cote pour permettre de dépasser ceux qui attendent pour prendre la 321 à gauche.

Toutefois, si nous voulons emprunter le chemin Landry, le chemin de la Mullen ou nous rendre au commerce UAP, qui eux sont situés à notre droite, nous devons emprunter la voie de dépassement. Cette situation est extrêmement dangereuse puisque les autos et les camions qui s'engagent dans cette voie ne s'attendent pas à ralentir mais plutôt à accélérer.

La problématique est la même lorsqu'on vient du nord (Mont-Laurier) et qu'on veut prendre l'une de ces entrées. Il y a encore une cote et des voies de dépassement en plus d'une légère courbe. C'est extrêmement dangereux pour ceux qui s'en vont chez UAP ou qui prennent le chemin Landry.

Avec le contournement, les risques d'accidents sont fortement diminués.

### **2- Reprendre mon investissement sur un terrain qui ne peut être utilisé ni vendu**

Je possède un terrain sur la route 117 sud à L'Annonciation. Selon les plans de contournement, le terrain que je possède sera exproprié. Personne ne veut acheter un terrain qu'on parle d'exproprier d'année en année. En ce qui me concerne c'est un investissement qui dort. Je n'ai pas les moyens de garder ce genre d'investissement. Bien entendu l'aboutissement du contournement (un projet qui date de plus de 20 ans) me permettrait de récupérer enfin mon investissement puisque je ne peux le faire autrement.

### **3- Amélioration de la qualité de vie**

La voie de contournement va permettre d'éliminer les bouchons de circulation de la fin de semaine, particulièrement en été. Cela va améliorer la qualité de vie des résidents qui vivent à proximité de L'Annonciation puisqu'il est pratiquement impossible de prendre la route 117 à partir du vendredi après-midi jusqu'au dimanche.

La diminution de la circulation lourde dans le village aura comme impact la diminution du bruit et de la poussière. Avec le réaménagement du centre du village, il sera vraiment plus agréable de circuler à pied comme à véhicule pour faire nos emplettes. L'été en particulier, nous pourrons traverser la rue de façon plus sécuritaire et enfin profiter des terrasses des restaurants. La diminution du bruit et de la circulation lourde dans le village augmentera la valeur des maisons.

Il ne faut pas oublier que 30% des commerces seront affectés par une diminution de leur chiffre d'affaire de 15% par année pendant 5 ans selon le M.T.Q.. Lorsque tu es commerçant, ton commerce c'est ton gagne pain présent et à venir. Étant commerçant moi-même je trouve important de supporter ceux qui seront affectés. Le réaménagement du centre ville est donc vital pour donner cette chance et aider le 30% des commerces affectés. Mais également, 70% des commerces pourraient y voir un avantage certain, cela il ne faudrait pas l'oublier non plus.

Gaétan Gargantini